



Déclaration SNUipp-FSU 61 - CAPD du 16 octobre 2018

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Malgré l'absence des documents préparatoires et avec le seul calendrier de la formation continue, nous remarquons que celle-ci est encore trop insuffisante cette année et aux vues des retours que nous en avons, les collègues se sont peu emparés du PDF. Plusieurs explications permettent d'expliquer cet état de fait :

- ce PDF n'a pas été construit à partir des besoins des équipes et par conséquent il y a inadéquation entre l'offre de contenus et les besoins : peu de stages en maternelle, un seul en mathématiques, aucun dans le domaine de l'utilisation du numérique, du codage et de la programmation, un seul en lecture et écriture, aucun sur l'accueil des élèves à besoins particuliers ou les relations école – famille, une seule journée sur l'accueil des élèves allophones... Alors que bien des collègues sont confrontés quotidiennement avec ces trois dernières problématiques qui peuvent les déstabiliser dans leurs pratiques.
- nous n'avons accès aux dates des stages proposés, le PDF habituellement joint a beaucoup manqué pour se projeter et s'organiser sur l'année scolaire.
- des regroupements de 1 à 2 journées sans de vraies garanties de remplacement au lieu de véritables stages hormis 5 condensés sur une même semaine permettant une prise de recul, l'analyse de pratiques et une réflexion approfondie sur les problématiques du métier.
- plusieurs années de formation continue très réduite sur le département qui ont entraîné une perte de l'usage de l'inscription au PDF.
- Les stages institutionnels, à public désigné, ne laissent plus place aux aspirations personnels de formation via les stages à appel à candidature.

Sur la forme, les collègues souhaitent des stages de plus d'une semaine. Sur le fond, ils sont favorables à des interventions venant de la recherche et/ou des mouvements pédagogiques. Leurs attentes se portent vers des apports théoriques en lien avec les recherches actuelles mais aussi vers des temps de travail et d'échanges animés pour construire des outils et faire évoluer leurs pratiques.

Le SNUipp-FSU 61 tient à rappeler ici qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qui se réfléchit tout au long de sa carrière. La formation continue est un droit des personnels, mais aussi une nécessité si l'on veut réellement transformer l'école.

Nous souhaitons également évoquer les évaluations nationales CP – CE1. Le SNUipp-FSU réaffirme que les enseignants sont des professionnels concepteurs et non de simples exécutants. Dans une véritable école « de la confiance », ni les élèves ni les enseignants ne doivent être soumis au stress permanent d'une évaluation à laquelle ils n'accordent que peu de sens. Des évaluations

par échantillon peuvent être nécessaires pour analyser un système éducatif, mais elles ne sauraient se confondre avec l'évaluation formative, conçue et analysée par les enseignants pour conduire les apprentissages.

Les évaluations proposées en cette rentrée ne répondent ni à l'une ni à l'autre de ces préoccupations. Ne sont-elles pas là pour répondre à un objectif moins louable du ministre : établir un profil, pour ne pas dire un classement, de chaque école afin de les mettre en concurrence et trouver ainsi un argument pour justifier l'attribution d'une indemnité selon le « mérite » des enseignants ? Le ministre qui dit vouloir s'attaquer à « la racine des inégalités » est en train de les créer entre les personnels. Si c'est cela l'ambition du ministre, le SNUipp-FSU y est résolument opposé.

De plus, les collègues nous ont fait remonter que le temps de saisie des résultats avait explosé du fait du serveur internet inaccessible. Ce temps qu'ils pourraient investir concrètement pour leur classe et leurs élèves. Les 5h de récupération sur les APC proposés par le ministre ne suffiront pas à compenser cette perte de temps.

Et pour finir, les collègues et les familles attendent toujours les analyses de ces résultats alors que nous approchons de la fin de la première période. Heureusement que les enseignant-e-s de CP et CE1 n'ont pas attendu pour créer leurs groupes de besoins et aider leurs élèves.

Nous voulions également revenir sur un élément de la gestion des carrières qui a beaucoup préoccupé nos collègues et les a finalement laissés avec un profond sentiment d'injustice et d'incompréhension, à la fin de l'année scolaire. Il s'agit, vous l'aurez compris, des promotions permettant l'accès à la HC. Aucun critère ne nous a été présenté en CAPD permettant d'expliquer comment vous avez attribué les avis.

De plus, dans de nombreux départements, le discriminant choisi, à barème égal, pour permettre l'intégration a été l'AGS et non l'ancienneté dans le corps des PE, comme ce fut le cas pour notre département. Ces deux options se sont réalisées dans le respect du cadrage ministériel sous la volonté du DASEN. Nous ne pouvons que déplorer cette décision départementale.

Qu'en sera-t-il pour la prochaine campagne de promotion ?